



## PROCÈS VERBAL

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, **le dix-sept juillet** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire le 10 juillet 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude COURGEAU, Maire.

**Présents :**

Claude COURGEAU, Jean-Michel GUÉRY, Catherine MEUNIER, Stéphanie MAURICE, Slobodanka JOSIFOVSKI, Agnès DOUADY, Mélanie CHASSELAY, Céline BURIN-GIRAULT, Coralie PELLETIER, Jocelyn GARÇONNET, Gérard JABLY, Christophe ROCHE, David HAPPE, Arnaud CROSNIER, Bernard NAUDIN, Jérôme BRAULT.

**Pouvoirs :**

Christel MOUNEYRAT a donné pouvoir à Mélanie CHASSELAY,  
Jacques MAURICE a donné pouvoir à Jean-Michel GUÉRY.

**Absente :**

Annie CRONIER

**Secrétaire de séance :** David HAPPE

---

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 juin 2023

---

**Délibération n°2023/07-01**

**Objet : Avis sur le projet de schéma de mutualisation des services entre la Communauté de Communes du Val d'Amboise et ses communes membres**

Le Maire expose :

Vu la loi de Réforme des Collectivité Territoriales (RCT) de 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.5211-39-1,

Considérant que la Communauté de Communes du Val d'Amboise a transmis, pour avis, aux communes le projet de schéma de mutualisation le 13 juin 2023,

Considérant que les communes disposent d'un délai de 3 (trois) mois à compter de cette date pour émettre un avis sur le schéma,

Considérant que le schéma a pour objectifs :

- De comprendre les différentes formes de mutualisations possibles,
- De clarifier les mutualisations toujours d'actualité avec les communes,
- D'actualiser les conventions en vigueur qui n'ont parfois jamais été revues,
- D'engager les perspectives de coopérations et d'évolution avec les communes.

Considérant que ce projet de mutualisation n'est pas figé dans le temps, celui-ci est amené à évoluer, à être amendé sur certains aspects si besoin et amplifier sur d'autres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **A Décidé** d'émettre un avis favorable.

---

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part :

☞ Du prochain conseil communautaire qui se tiendra à 19h le mercredi 19 juillet à la salle des fêtes de Limeray.

☞ Du succès concernant le 21<sup>ème</sup> marché de potiers qui s'est tenu le week-end du 8 et 9 juillet dernier, et remercie l'ensemble des élus et les membres de l'association Pocé Accueil Solidarité pour leur implication. Ont été présents à l'inauguration : le Président de la Chambre des métiers d'Indre-et-Loire Monsieur Gérard BOBIER qui a salué l'ensemble des artisans, le Président du Conseil Départemental Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, le nouveau Président de la communauté de communes du Val d'Amboise Monsieur Yves AGUITON.

☞ Du nouveau magazine de la ville d'Amboise, avec la présentation des nouveaux élus du conseil municipal suite aux dernières élections de juin.

☞ Du dernier arrêté préfectoral pris par le Préfet d'Indre-et-Loire en date du 13 juillet portant sur la limitation ou suppression temporaire des usages de l'eau sur le département.

☞ Du cross organisé dans le parc du château de Pocé « les 12 heures de Pocé » course de relais de jeunes qui s'est tenu le mardi 11 juillet. Il a débuté à 7 heures et a terminé à 19 heures. Une distance parcourue de 122 km, soit le nouveau record détenu par les jeunes participants.

☞ De l'invitation par les élus d'Amboise au lancement des marchés nocturnes de l'été le mardi 18 juillet à 19h30 square des AFN.

☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞

Madame PELLETIER, Conseillère déléguée à l'environnement, fait part :

☞ De sa présence à la dernière commission mobilité de la communauté de communes du val d'Amboise, un point a été présenté sur les différentes bornes électriques installées sur le territoire communautaire et dont plusieurs sont défectueuses.

☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞

Monsieur CRONIER, Conseiller municipal fait part :

☞ De son souhait qu'une communication sur la gestion de l'eau soit réalisée par la municipalité.

☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞☞

Monsieur BRAULT, Conseiller municipal fait part :

☞ De son interrogation sur le service des ordures ménagères au regard de la fin du marché détenu par la société SEPUR. Le Maire apporte les précisions suivantes, à savoir que le nouveau marché n'est toujours pas attribué, que le ramassage des ordures ne se fera pas toutes les semaines sauf dans certains secteurs de la commune (commerces du centre bourg, école, logements bailleurs sociaux).

**La séance est levée à 19h30**

Le Maire,



Secrétaire de séance,

